GENÈVE - SUISSE

GENÈVE

Société Suisse d'Affiches & de Réclames Artistiques

1908

Conseil Général du 25 Février 1526

En 1519, Philibert Berthelier avait réussi à faire signer la combourgeoisie avec Fribourg. Il le paya de la vie. Le Duc emprisonna ou exila les « Eidguenots ». Besançon Hugues, l'un d'eux, négocia de nouveau une alliance et combourgeoisie avec Berne et Fribourg en 1526. Acceptée par le Petit Conseil, il la présenta au *Conseil Général* auquel l'évêque fut admis, *le 25 Février 1526*. Elle fut ratifiée aux cris de *Nous la voulons! Nous la voulons!*

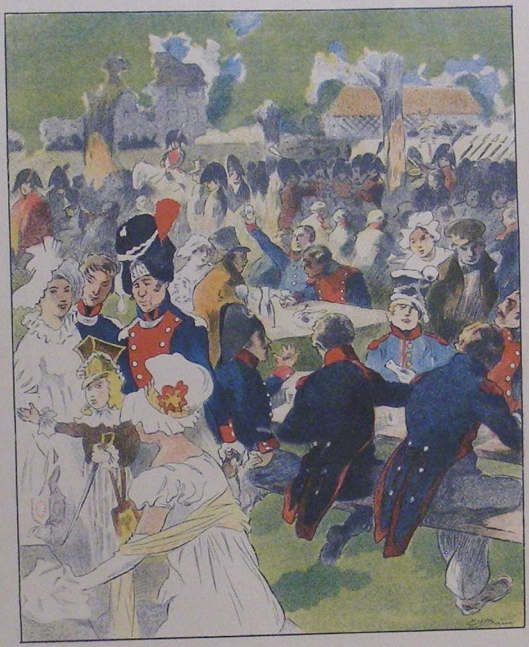

Arrivée des Confédérés, 1er Juin 1814

Le 1er Juin 1814, les Suisses, montés sur deux grandes barques et un brigantin, débarquaient au Port-Noir. Le peuple s'était porté en foule à leur rencontre tandis que les troupes formaient la haie en même temps que 400 enfants en uniformes de fantaisie. Des arcs de triomphe s'élevaient aux Eaux-Vives et à la première barrière. A l'allée de la caserne, les soldats étaient régalés sur des tables en plein air, tandis qu'un banquet réunissait les officiers et les magistrats à l'Hôtel de Ville, pendant que retentissaient les salves de canon. Puis, les convives sortent de l'Hôtel de Ville en un cortège que le *Colonel Girard* précède avec les magistrats. Ils vont parcourir les allées de Plainpalais où la garde genevoise avait fait sous les arbres un repas fraternel au milieu d'une multitude de spectateurs. Les maisons étaient vides : tout Genève et les villages voisins étaient dans les rues.

Novembre 1838

En 1838, des difficultés surgissent entre la France et la Suisse au sujet de Napoléon Bonaparte. M. de Montebello, ambassadeur de France, remet une note conçue en termes blessants réclamant l'expulsion du prétendant. En 1832, celui-ci était devenu bourgeois de Thurgovie et avait même pris part aux écoles militaires de Thoune.

L'émotion fut grande dans toute la Suisse lorsque les troupes françaises s'approchèrent des frontières. Le général Aymard, leur chef, proclamait que *« bientôt nos turbulents voisins s'apercevraient, trop tard peut-être, qu'au lieu de déclamations et d'injures il eût mieux valu satisfaire aux réclamations de la France »*.

Peu d'heures après que ce discours fut connu, le Gouvernement proclame la levée des troupes. Le premier contingent est en caserne, le deuxième est de piquet, 4500 hommes occupent les passages du Jura. A Genève, où une souscription publique avait produit 300,000 florins, les remparts sont armés de 95 bouches à feu approvisionnées, les volontaires affluent : 300 jeunes gens, dont 50 étudiants vêtus d'un sarreau gris et bleu et de leur casquette, s'exercent au maniement des armes. Tandis que trois compagnies sont aux avant-postes à Versoix, Grand-Saconnex et Meyrin, que les Vaudois occupent la frontière, la Diète met sur pied deux corps d'armée. Le colonel Guiguer, de Prangins, commandant du 2me corps, vient inspecter la place de Genève, mais Louis-Napoléon quitte volontairement la Suisse.

Enfin, Louis-Philippe lui aussi, autrefois réfugié en Suisse, retire ses troupes de Carouge, Fernex, Chêne et Bellerive qu'elles occupaient.

Octobre 1792.

Genève ayant été comprise dans la déclaration de Neutralité de la Suisse avait demandé à la Diète un secours de 800 hommes. Le Conseil exécutif suprême de France déclare, par son résident à Genève, qu'il considèrerait l'introduction des troupes suisses comme un acte d'hostilité contre la république française et qu'il rend responsables *les magistrats traîtres et pervers envers leur patrie* qui ont provoqué la réquisition faite à Berne et à Zurich. Le Conseil fait aussitôt imprimer une déclaration solennelle rappelant *que Genève doit sa liberté à l'Alliance avec les cantons de Berne et Zurich*. En voyant la guerre approcher de ses murs elle a demandé le secours promis par cette alliance. Attaquer cette résolution c'est attaquer *son Indépendance*, et faire injure à la République et au Corps Helvétique qui ont solennellement déclaré et professé une inviolable neutralité.

Avisé que les quatre légions de la Garde étaient rassemblées à la Corraterie pour ouïr la note du Résident et la déclaration du Conseil, celui-ci se rend au quartier d'assemblée. Il est reçu par les légionnaires avec les marques d'un vif attachement. Le Major Ch. Pictet ordonne que ceux qui approuveraient la déclaration resteraient sous les armes et défileraient devant le Magnifique Conseil, que les autres se retireraient. *Cinq* s'en vont et le reste, 3000 hommes, défile au bas de la Treille devant le Conseil.

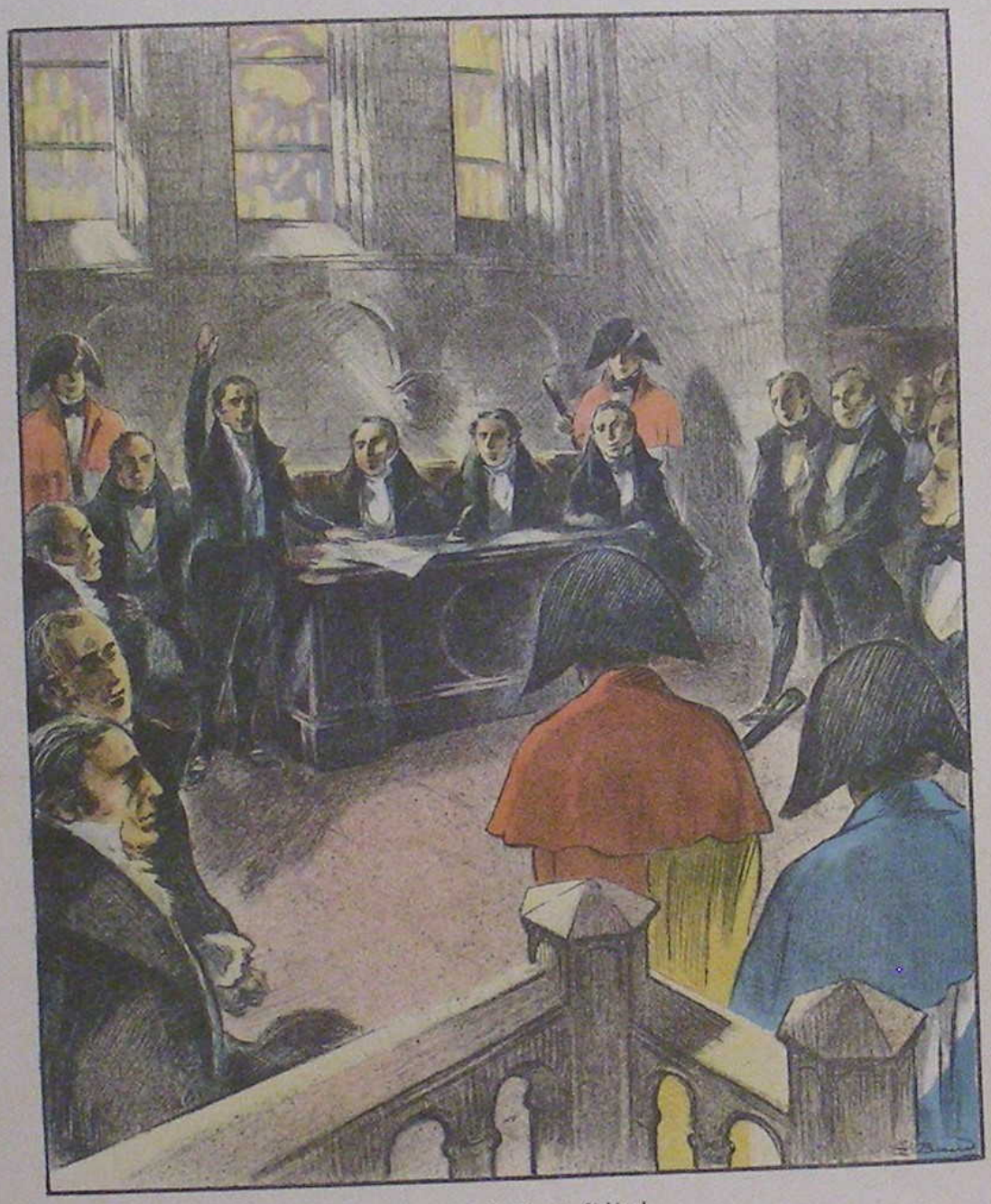

Août 1815. Pacte fédéral

Depuis le 27 Avril 1815, les députés de Genève Joseph des Arts, syndic, et Jean-Pierre Schmidtmeyer, conseiller d'Etat, avaient été admis à siéger à la diète de Zurich. — Le 7 Août, les députés des cantons prêtèrent serment à la Constitution dans la Cathédrale de Zurich. Après la lecture du pacte et du serment : « Nous jurons « de maintenir constamment et loyalement l'alliance des Confédérés à teneur du pacte du 7 Août 1815, de sacrifier « dans ce but nos biens et nos vies, de procurer par tous les moyens en notre pouvoir le bien et l'avantage de « la commune patrie et de chaque Etat en particulier, de détourner tout ce qui pourrait leur nuire, de vivre dans « le bonheur comme dans l'infortune en confédérés et en frères et de faire tout ce que l'honneur et le devoir « exigent de bons et de fidèles alliés. », les députés déclarent à haute et intelligible voix : « Le serment qui vient « d'être lu, le Haut-Etat que je représente ici le tiendra et l'exécutera fidèlement et sans fraude. Je le jure au « nom du Dieu Tout-Puissant, aussi vrai que je désire qu'il me fasse grâce. »

Noble Rigaud se rend au Conseil. Juin et Juillet 1792.

Noble Pierre André Rigaud fait successivement en Conseil des LX, en CC, rapport sur sa négociation à la diète Helvétique de Frauenfeld en vue d'obtenir que la République fût comprise dans la neutralité des Cantons. Les Conseils, après avoir témoigné leur reconnaissance à Rigaud, déclarent que notre inclusion dans la neutralité de la Suisse nous donne plus de sûreté dans les dangers dont nous paraissons être actuellement menacés et nous procure un avantage que nos pères ont toujours ambitionné, celui d'être considérés comme faisant partie du corps helvétique. Elle nous donne l'espoir que nos descendants pourront resserrer davantage nos liens avec ce corps respectable. Les députés des 13 Cantons et alliés de la louable Confédération Helvétique assemblés en diète à Frauenfeld témoignent par lettre adressée au Conseil combien ils sont touchés des expressions de reconnaissance avec lesquelles Genève a reçu la nouvelle de l'admission dans le Cercle de la Neutralité Helvétique.